

Rapport annuel

Commune de AIGUILLON

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
RESSOURCES EN EAU.....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	4
LONGUEUR DU RÉSEAU.....	4
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	5
LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	6
RECETTES D'EXPLOITATION.....	7
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	8
QUALITÉ DE L'EAU.....	8
PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	8
PERFORMANCE DU RÉSEAU.....	9
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE.....	10
RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX.....	10
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE.....	11
ÉTAT DE LA DETTE.....	11
ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	12
AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.....	12

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

○ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce la compétence de production et de distribution d'eau potable.

La commune adhère également au syndicat :
 S.U. SUD DU LOT pour la compétence eau potable (abords)

○ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 563 habitants

○ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008.
 La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2019.

○ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

RESSOURCES EN EAU

Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2011 [m³]	Prélèvement 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Forage de Brot-Clairac CLAIRAC Prélèvement en nappe souterraine	108	267 402	277 629	+3,82 %
Total des prélèvements [m³]		267 402	277 629	+3,82 %

Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2011 [m³]	Production 2012 [m³]	Variation 2011/2012
Forage de Brot-Clairac CLAIRAC Prélèvement en nappe souterraine	2 600	265 137	275 670	+3,97 %
Total produit [m³]		265 137	275 670	+3,97 %

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre total d'abonnements	1 761	1 750	-0,62 %

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2011	2012	Variation
Volume produit	265 137	275 670	+3,97 %
Volume importé	0	0	/
Volume exporté	- 37 559	- 43 912	+16,91 %
Volume mis en distribution	227 578	231 758	+1,84 %
Volume total vendu aux abonnés	202 991	191 865	-5,48 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 99 m³ par an.
Elle était de 92 m³ en 2011.

Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2011 [m³]	Exporté en 2012 [m³]
NICOLE	15 182	14 606
S.I. CLAIRAC CASTELMORON	22 377	29 306
Volume total exporté	37 559	43 912

LONGUEUR DU RÉSEAU

Linéaire du réseau (km)	2011	2012
Canalisations	45,4	46,4
Branchements	17,8	17,9
Total réseau de distribution (km)	63,2	64,3

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

○ **FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR**

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

○ **PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

■ *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de pollution domestique	0,2930	0,3000

○ **LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution**

▪ *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,18	40,12	+2,40 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7180	0,7360	+2,51 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2554	0,2605	+2,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0569	0,0569	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,293	0,30	+2,39 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	125,34	128,44	+2,47 %
Collectivité	30,65	31,26	+1,99 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,83	6,83	0,00 %
Redevance de pollution domestique	35,16	36,00	+2,39 %
TVA	10,89	11,14	+2,30 %
Total [€ TTC]	208,87	213,67	+2,30 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,38 %

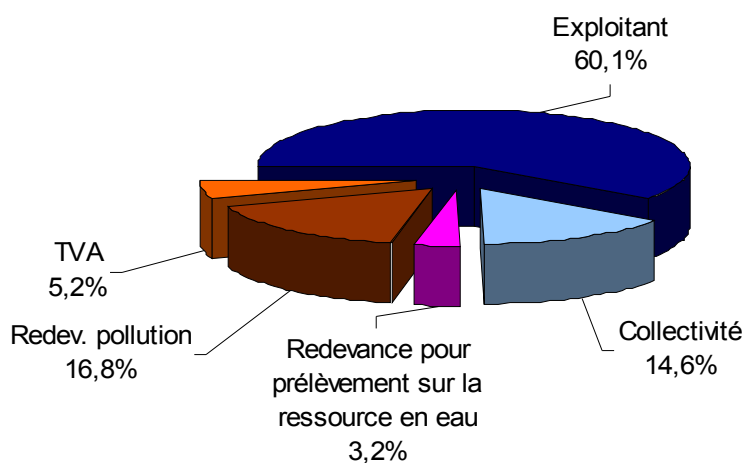
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,78 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/m³

Répartition au 1er janvier 2013



○

RECETTES D'EXPLOITATION

▪ Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	54 081,00 €	56 220,00 €	+3,96 %
Total recettes de vente d'eau	54 081,00 €	56 220,00 €	+3,96 %

▪ Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	208 468,00 €	225 706,00 €	+8,27 %
Total recettes de vente d'eau	208 468,00 €	225 706,00 €	+8,27 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

○ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	14	0	100 %	/
Conformité physico-chimique	6	0	100 %	/

○ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

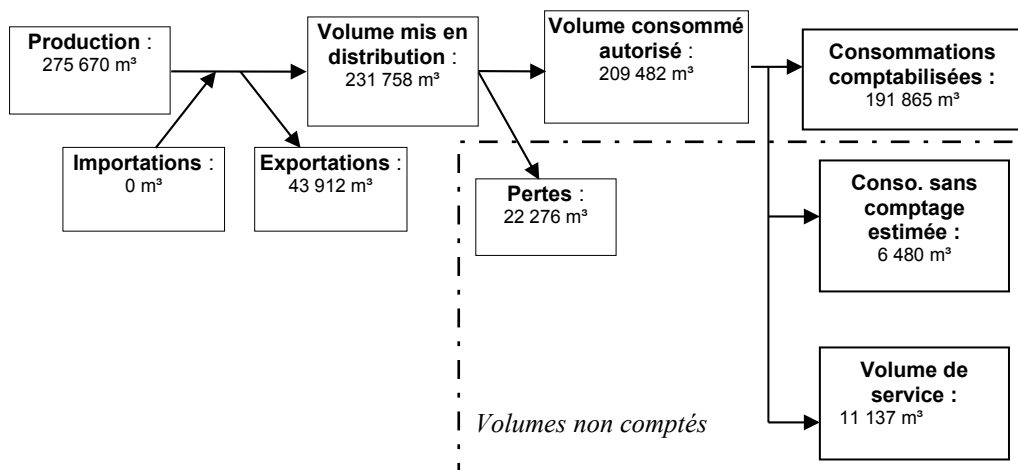
Forage de Brot-Clairac

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

PERFORMANCE DU RÉSEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 6 480 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 11 137 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	97,5 %	91,5 %	98 %	95,3 %	92,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) /
longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,3	2,2	1,3	1,7	2,2

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,3	1,2	0,3	0,8	1,2

○ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement sont des facteurs clé pour une politique patrimoniale efficace et pérenne.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux mesure l'avancement de cette démarche.

	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [%]	40 %

La valeur de 40 % indique que la collectivité dispose d'informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériaux).

La démarche reste à poursuivre par :

- la connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations,
- la localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation ...) et des servitudes,
- la localisation et l'identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement),
- l'existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).

○ RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Le tableau suivant détaille le calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable égal à la moyenne sur 5 ans du linéaire renouvelé total (par le délégataire et par la collectivité) rapporté à la longueur totale du réseau.

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0	0.74 %	0.37 %	0.4 %	0
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) [ml]	45 364	45 364	45 364	45 364	46 404
Longueur renouvelée totale [ml]	0	336	168	180	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

○ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

○ *Renouvellement du délégataire*

Objet des travaux
BRANCHEMENTS : Renouvellement de 4 branchements "poly DN25" pour 60 ml et de 1 branchement "poly DN40" pour 8 ml
COMPTEURS : Renouvellement de 31 compteurs dont 7 bloqués
RESEAU : Renouvellement 1 vanne DN60 + 1 ml fonte DN125

○ *Branchements en plomb*

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2011	2012
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

○ **ETAT DE LA DETTE**

A compléter par la collectivité.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

○ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2011	2012
montants des abandons de créance	336,00 €	471,00 €